

Evry, le 5 mai 2021

**Campagne
de bourses de printemps
des lycées privés
2021 - 2022
(17 mai au 6 Juillet 2021
2 septembre au 21 octobre 2021)
Note aux familles**

Madame, Monsieur,

1 - Les bourses nationales sont des **aides financières à la scolarité**. Les bourses de collège sont attribuées pour une année scolaire, sous condition de ressources.

2 - Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse de lycée à la rentrée 2020, vous devez **retirer un dossier de demande de bourse de lycée** auprès du secrétariat du collège où est scolarisé votre enfant (même s'il est déjà boursier au collège).

3 - INFORMATIONS à consulter :

- ▶ **Pour estimer votre droit à la bourse :**
 - Simulateur en ligne : <http://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee.html>
- ▶ **Pour vous aider à remplir le dossier :**
 - Tableau du barème : plafonds de ressources et montant des bourses
 - Notice d'information

4 – Vous déposerez au lycée un DOSSIER complet avec des photocopies recto/verso lisibles de toutes les pièces nécessaires) :

- imprimé de demande de bourse complété mentionnant **le numéro fiscal** du demandeur et de son conjoint
- procuration complétée et signée par le demandeur de la bourse (sur feuille séparée)

5 -

**La date officielle de CLÔTURE de la campagne de bourse est fixée
nationalement au 21 octobre 2021.**

6 - Un **accusé de réception** vous sera remis par le collège, comme preuve du dépôt de votre demande. Vous devrez le conserver car ce document pourra vous être demandé par la DSDEN de l'Essonne en cas de contestation.

7 - Les dossiers **hors délais** feront l'objet d'un courrier de rejet.